

# Trainers' Digest



*Bulletin d'informations de l'ETUI-REHS FORMATION concernant les programmes de formation de l'UE*

## Ligne budgétaire 04.03.03.01

### "Relations industrielles et dialogue social"

#### Appel à propositions 2006

**La Commission européenne a lancé un appel à propositions** visant à promouvoir le développement du dialogue social sur les plans interprofessionnel et sectoriel au sens des articles 138 et 139 du traité CE.

La ligne budgétaire peut également financer les activités dans le domaine des relations industrielles, en particulier les mesures destinées à développer l'expérience et l'échange d'informations sur une base européenne.

Cette ligne budgétaire peut en outre servir à financer des activités associant des représentants des partenaires sociaux des pays candidats.

Une attention particulière sera accordée à l'amélioration du niveau de participation des femmes.

En 2006, les activités liées à **l'année européenne de la mobilité des travailleurs** peuvent aussi être financées au titre des sous-programmes I et III.

## Sous-programmes

Quatre sous-programmes ont été définis :

1. Soutien au dialogue social européen, grâce à :

- des actions destinées à préparer le dialogue social européen (enquêtes, réunions, conférences);
- des négociations et des réunions destinées à préparer les négociations;
- des mesures destinées à mettre en œuvre les programmes de travail des partenaires sociaux européens;
- des mesures de contrôle et de suivi des activités menées dans le cadre du dialogue social européen;
- des mesures destinées à renforcer le dialogue social dans les nouveaux Etats membres et les pays candidats;
- des mesures mises en œuvre par les partenaires sociaux européens et nationaux qui contribuent à la stratégie européenne pour l'emploi;
- des activités liées à l'année européenne de la mobilité des travailleurs 2006

Toute suggestion visant à améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

2. Promotion de la participation financière des travailleurs,
3. Amélioration de l'expertise en matière de relations industrielles,
4. Responsabilité sociale des entreprises (RSE).

## Quels types d'organisations peuvent être des promoteurs ?

Les candidats doivent être des personnes morales légalement constituées et enregistrées.

Par dérogation à cette condition, les partenaires sociaux dépourvus de personnalité juridique sont également éligibles pour les subventions relatives à des activités entrant dans le champ d'application de l'article 138 du Traité instaurant la CE.

Les candidats peuvent en particulier être des :

### 1. Partenaires sociaux:

- Des partenaires sociaux européens (au titre de l'art. 138 du Traité), comme défini dans la liste établie par la CE, annexe 5 de COM (2004) 557;
- Des membres nationaux ou régionaux de partenaires sociaux européens, si le projet s'inscrit dans un contexte européen et est élaboré en coopération avec leur organisation européenne;
- Des partenaires sociaux européens s'occupant d'activités liées au dialogue social européen au plan sectoriel.

2. Organisations en rapport avec les relations industrielles: centres et instituts de recherche, ONG, universités, réseaux d'entreprises sans but lucratif ou d'organisations de travailleurs

3. Pouvoirs publics, au plan national et régional, y compris les associations et services ou agences publics qui y sont associés.

4. Des organisations de la société civile : des ONG ou des associations indépendantes des pouvoirs publics agissant dans le domaine de la RSE et de la participation financière.

Si le candidat est un partenaire social national, ou si l'activité relève du sous-programme I, une lettre signée attestant la participation active de l'organisation est nécessaire.

## Dates limites et procédure de soumission des propositions

Les dates limites de dépôt des propositions de projet en 2006 sont :

**Le 1<sup>er</sup> mars 2006** pour les activités débutant au plus tôt le 1<sup>er</sup> mai 2006  
ou

le **1<sup>er</sup> septembre 2006** pour les activités débutant au plus tôt le 1<sup>er</sup> novembre 2006  
et au plus tard le 22 décembre 2006.

N.B.: Les activités indiquant une date de commencement antérieure ne seront pas prises en considération par le comité d'évaluation.

Les formulaires de candidature, et tous les documents énumérés, doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Toute suggestion visant à améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

Appel à propositions VP/2006/001  
Ligne budgétaire 04.03.03.01  
Commission européenne-DG EMPL/D.1  
Rue de Genève, 1- J37 3/23  
B -1049 BRUXELLES

par envoi recommandé ou service de courrier express.  
Nous vous suggérons de garder la preuve de la date d'envoi.

## Financement disponible

La subvention ne couvrira pas tous les coûts du projet et les candidats doivent contribuer à concurrence de 20% au moins au coût total du projet.

Les contributions en nature ne sont pas prises en compte.

Par dérogation à cette règle, la CE peut décider de financer jusqu'à 95% des coûts totaux pour les :

- activités de dialogue social impliquant des négociations,
- réunions de préparation des négociations (sous-programme I-deuxième point vignette),
- activités conjointes de partenaires sociaux sur la mise en œuvre des résultats des négociations sur le dialogue social européen,
- réunions de dialogue social organisées par les partenaires sociaux eux-mêmes.

Les activités doivent être menées dans les Etats membres de l'UE ou dans un pays candidat.

## Qui administre la ligne budgétaire ?

La ligne budgétaire est administrée par la :  
DG Direction générale Emploi, affaires sociales et égalité des chances  
D1  
Commission européenne  
Email : empl-04-03-03-01@cec.eu.int

L'appel à propositions et tous les documents appropriés sont disponibles à l'adresse Internet suivante :

[http://europa.eu.int/comm/employment\\_social/emplweb/tenders/tenders\\_en.cfm?id=125](http://europa.eu.int/comm/employment_social/emplweb/tenders/tenders_en.cfm?id=125)

Au sein de la Confédération européenne des syndicats, **la SDA (Agence de développement social)** est entièrement à la disposition des promoteurs pour les aider à créer leur proposition de projet :

### SDA

Blvd Roi Albert II, 5  
1210 Bruxelles  
Tél.: +32.2.2240465/62  
Fax: + 32.2.2240464  
Directeur: Claudio Stanzani  
Email: [cstanzan@etuc.org](mailto:cstanzan@etuc.org)

Toute suggestion visant à améliorer la présente newsletter est la bienvenue.